

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 38 (1893)  
**Heft:** 3

**Artikel:** L'épée de combat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337063>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'aides dans les bureaux d'état-major, de commandant de place, de commandant d'étape et en général partout où le besoin de gens connaissant le maniement de la plume se fera sentir. Les aides de cette catégorie destinés à être employés à l'état-major territorial, au service des étapes et dans les bureaux du commandant du landsturm, doivent être désignés à l'avance.

Telles sont, à notre avis, les dispositions qui doivent réglementer l'emploi judicieux du landsturm de manière à lui permettre de coopérer utilement et dans la mesure des forces de chacun à la défense de notre chère patrie.



### L'épée de combat<sup>1</sup>.

Depuis un certain nombre d'années la manière de combattre sur le terrain, le jeu de duel avait préoccupé un grand nombre de tireurs et passionné les salles d'armes.

Chose bizarre, tout en s'occupant beaucoup de la manière de combattre, on n'avait pas paru s'inquiéter de l'arme de combat.

Pourtant c'est toujours celle-ci qui a fait celle-là.

Et si la logique nous le dit, les faits nous le prouvent.

Passant par-dessus Marozzo et les autres auteurs italiens qui font parer avec le bouclier, puis avec l'épée de main de gauche ou la dague ; franchissant encore Saint-Didier qui n'emploie que la main gauche désarmée, et Thibaust qui use des grands *quillons* de l'épée espagnole ; si nous arrivons à Besnard, à Liancourt et aux autres maîtres de l'époque de Louis XIV qui, eux, parent avec la lame de l'épée, nous voyons que dans les coups comme dans les parades leur jeu est restreint par la forme de cette lame qui est plate avec ou sans arête, avec ou sans évidement.

Exemple : Ils connaissent parfaitement les *contres*, mais ils ne les emploient pas pour l'assaut ; ils ne s'en servent qu'à la leçon pour se faire la main.

Le même jeu restreint, avec quelques variantes seulement, se continue pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle avec Danet, An-

<sup>1</sup> Rapport au comité de la société d'encouragement de l'escrime, à Paris, au sujet de la transformation de l'épée de combat.

Pour détails plus spéciaux, voir les procès verbaux de la séance du comité, du 12 janvier 1891, dans laquelle ce rapport a été lu et approuvé.

gelo, etc., et ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup>, après l'invention du *fleuret* à lame carrée que la Boëssière crée l'escrime moderne, cette science presque mathématique, avec ses parades puissantes sans efforts, variées dans toutes les lignes, passant des *simples* aux *contres*, du *tac* à l'*enveloppement*, de l'*enveloppement* à l'*opposition*; cet art raffiné avec ses coups d'attaque d'une sûreté presque absolue et ses feintes d'une subtilité incomparable.

On est donc fondé à dire que c'est bien moins l'escrime qui a fait l'arme que l'arme qui a fait l'escrime.

Et l'on pourrait ajouter que l'histoire de l'escrime n'est que l'histoire de l'épée.

Aujourd'hui, après tant de perfectionnements et de progrès, nous nous servons encore de deux armes (nous ne parlons pas, cela va sans dire, de celles qui sont employées à la guerre), l'une, la dernière venue, qui est la création du XIX<sup>e</sup> siècle, nous la conservons pour la salle, pour l'amusement, pour l'art : c'est le fleuret carré ; l'autre, plus ancienne et qui est un legs du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous l'utilisons pour le duel ; c'est l'épée triangulaire.

Pour des personnes étrangères à l'escrime, voilà qui importe peu.

Un fleuret, une épée, une lame carrée, une lame triangulaire, c'est toujours une arme qui pique, n'est-ce pas ? Alors que peut nous faire un angle de plus ou de moins et à quoi bon toute cette géométrie !

Pour vous, messieurs, praticiens expérimentés, vous avez si bien compris que cette question, en apparence frivole, était d'une importance capitale au point de vue de l'escrime que sur le champ vous avez désigné quelques-uns d'entre vous pour examiner les modifications à apporter à l'arme actuellement en usage sur le terrain.

Ces modifications nous paraissent en réalité assez simples ; car elles se borneraient à rapprocher, le plus possible, la forme de l'arme du duel de l'arme de salle, l'épée du fleuret.

Actuellement l'une est fort différente de l'autre, la lame de la première est triangulaire, celle du second est carrée ; celle-là est évidée, celle-ci est pleine.

La coupe de la lame de l'épée présente, en effet, un triangle dont la base est sensiblement plus large que les deux autres côtés.

Elle a donc un aspect difforme, car en réalité, elle serait plate, si elle n'était ornée d'une sorte de gibbosité.

En raison de la manière dont elle est montée, dans la position de la garde, la base du triangle se trouve donc tournée en haut, l'angle le plus faible en bas.

Il résulte de cette forme et de cette disposition des conséquences très fâcheuses pour la parade, la riposte et l'attaque.

En ce qui concerne la parade, d'abord les mouvements circulaires et par conséquent les contres sont difficiles, presque aussi difficiles que si la lame était complètement plate, car elle a en tous cas beaucoup plus de largeur que d'épaisseur. Ensuite même les simples *tac* ou oppositions manquent de sûreté, d'autorité ou de puissance ; puisque en sixte c'est la base du triangle, c'est-à-dire la surface plate qui rencontre l'arme adverse et qu'en tierce et en quarte c'est l'angle le moins saillant.

C'est pour la même raison que les enveloppements d'épée sont presque impossibles avec l'épée actuelle.

Quant aux ripostes et aux attaques, elles manquent également de sûreté toujours pour le même motif.

De façon que l'arme dont nous nous servons en duel ne vaut pas même l'épée plate à un ou à deux tranchants ; le troisième angle de la lame ne servant absolument qu'à empêcher celle-ci de couper. Nous pouvons même ajouter qu'une simple baguette de fusil lui serait supérieure, puisque cette dernière présenterait, sinon une plus grande autorité d'opposition, du moins une plus grande facilité dans les mouvements circulaires.

De cet ensemble de défauts dans l'arme, il résulte nécessairement un art restreint et incomplet qui manque non seulement d'élégance, mais, ce qui est plus grave, de sûreté.

On a voulu en faire une invention nouvelle sous le nom de *jeu de terrain*, on n'a découvert en définitive qu'un jeu primitif.

Les soi-disants inventeurs, ne pouvant faire avec leur instrument suranné ce que l'on peut en salle avec le fleuret moderne, se sont présentés comme les réformateurs de l'es-crime, c'est-à-dire qu'ils ont agi comme l'armurier qui ne pouvant introduire une belle et forte épée dans un petit

fourreau pour conserver ce fourreau se mettrait à limer l'épée.

Ils ont dit, eux : modifions l'art ; nous disons, nous : modifions l'arme.

Prenant le fleuret comme point de départ, choisissons une lame bien carrée et très forte, à peu près de l'épaisseur de celle de l'épée ; si nous l'évidons sur les quatre faces, l'arme que nous obtiendrons sera rigide comme l'épée et maniable comme le fleuret, puisque, comme dans celui-ci, l'épaisseur sera égale à la largeur.

Comme dans ce dernier également, les angles placés à égale distance permettront de ne rien changer aux attaques et aux parades.

On ne songe pas toujours, en effet, que c'est cette disposition des angles qui donne à l'opposition la sûreté, la puissance, la légèreté et le mordant à la fois.

On peut cependant se rendre compte de la façon dont la parade est formée en examinant un de ces fleurets qui sont depuis longtemps entre les mains d'un professeur. La partie de la lame qui constitue le *fort* est devenue complètement ronde et ressemble à un manche de plume.

Cela indique que, dans la rotation du poignet pour parer, ce pivotement s'est toujours fait sur deux angles, soit en quarte, soit en tierce, soit en sixte.

On le voit donc, si les conséquences de la transformation proposée peuvent être considérables au point de vue du jeu, la transformation elle-même, au point de vue de la forme de la lame, se réduit à peu de chose : car nous avons déjà la baïonnette Lebel, qui est une arme quadrangulaire et à quatre évidements.

La seule différence qu'elle présenterait avec la nouvelle épée (la longueur mise à part, bien entendu), consisterait dans la disposition des angles ; ce qui, du reste, n'est qu'une affaire de montage de la lame dans la poignée.

Nous ne voulons pas conclure sans aller au devant d'une objection qui avait été présentée contre l'emploi du fleuret sur le terrain (la seule du reste) et que l'on renouvelerait peut-être à l'égard de l'arme proposée.

Chose bizarre, cette objection formulée dans une question d'escrime était tirée du domaine médical.

On prétendait que la blessure du fleuret était plus dan-

gereeuse que celle de l'épée ; le sang dans un cas se résor-  
bant plus facilement à l'intérieur du corps que dans l'autre, par le fait du peu de dimension de l'ouverture.

Des chirurgiens de haute valeur nous ont affirmé le contraire et nous connaissons de nombreux exemples, dont un tout récent, en faveur de leur opinion.

Mais nous n'entrerons pas dans cette controverse médi-  
cale, qui n'est pas de notre ressort, et dont les conséquen-  
ces possibles seraient de démontrer que, plus une bles-  
sure est petite, plus le danger en est grand.

Nous nous bornerons à remarquer d'abord que l'on ne va pas sur le terrain dans le but de folâtrer, et que si les causes du duel doivent toujours être graves, on n'a pas à s'inquiéter si les blessures qui en sont la suite sont plus ou moins légères.

Enfin, que les dimensions, sinon la forme de la nou-  
velle épée, ne devant pas être sensiblement différentes de celles de l'ancienne, la discussion médicale reste telle quelle et que par conséquent nous n'avons pas à nous en inquiéter.

Considérant donc que le jeu actuel dit de terrain est notablement différent de celui que l'on fait en salle et qui constitue l'escrime moderne, que ce jeu restreint est dû en grande partie à l'emploi d'une arme surannée et évidem-  
ment défectueuse : que l'emploi d'une arme nouvelle plus en harmonie avec les progrès de l'escrime ferait disparaître en partie l'antagonisme très préjudiciable qui existe entre les deux jeux ; considérant enfin qu'une épée à lame carrée et à quatre évidements paraît atteindre ce but.

Nous avons l'honneur de proposer au Comité d'émettre le vœu que, dans toutes les rencontres, l'arme actuelle-  
ment en usage soit remplacée par l'épée ci-dessus indiquée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le vœu du Comité est en partie réalisé.

L'épée qui, au moment de son vote, n'existant encore qu'à l'état théori-  
que, est maintenant fabriquée et prête à être mise dans le commerce. Un  
bel exemplaire a été donné récemment comme prix d'honneur au champion de France, lors du concours du 15 janvier au Grand Hôtel.

La lame nouvelle carrée et à quatre évidements a la longueur de l'an-  
cienne ; son épaisseur maximum au talon est de 9 millim. et demi ; elle  
pèse 220 grammes environ.

On sait — au moins dans toutes les salles d'armes — que la nouvelle épée est l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. Adolphe Corthey, avocat de l'ancienne Académie de Lausanne, ancien premier-lieutenant de grenadiers du 45<sup>e</sup> bataillon (Vaud), habitant Paris, où il est fort apprécié soit comme homme de lettres de beaucoup d'esprit, soit comme tireur de haut mérite.